



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

1 – Commande publique

OBJET

N° 2025-71

PLOMBERIE FLEUR DES LYS

Fourniture et pose de 21
chauffe-eaux

FEUX FOLLETS

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

VU les délibérations du Conseil municipal n° 2023-32 du 11 février 2023 et n° 2024-49 du 08 juillet 2024 donnant délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget 2025 ;

VU l'engagement en fonctionnement N° ST250014 ;

Vu l'offre commerciale de PLOMBERIE FLEUR DES LYS, 697 route de Marignier, 74490 SAINT JEOIRE pour la fourniture et pose de 21 chauffe-eaux dans les appartements de nos locataires des Feux Follets 18 rue de la Paix à Gaillard ;

Considérant l'urgence de poser des chauffe-eaux dans les appartements de nos locataires aux Feux Follets dû à l'arrêt de la chaudière commune ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'ACCEPTER l'offre commerciale de PLOMBERIE FLEUR DES LYS et de signer le bon de commande ;

ARTICLE 2 – DE DIRE que le montant de cette prestation s'élève à la somme de 32 016.60 € HT, soit 38 419.92 € TTC ;

ARTICLE 3 – DE DIRE que les crédits sont prévus à cet effet, n° 020/21352/2415/2415.12 ;

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

FAIT à GAILLARD, le 02 mai 2025

Le Maire,
Antoine BLOUIN

Pour le Maire et par délégation,



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 05/05/25

de sa mise en ligne le : 05/05/25

de sa notification le : 05/05/25